Publié le 07/05/2024

²⁴ S²LO~



EXTRAIT DU REGISTRE D ID: 011-241100593-20240429-B2024_27-DE

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER

Séance publique du LUNDI 29 AVRIL 2024 à 8h30

Date de convocation : 23 avril 2024

Délibération
N°B2024_27

Membres en exercice :	21
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour:	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELLOTTI Emma

<u>PRESENTS</u>: ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, JAMMES Michel, MALQUIER Bertrand, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, PARRA Eric, VIALADE Alain

<u>PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE</u>: CESAR Jean-Paul, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTIN Henri, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES EN COURS DE SEANCE: CESAR Jean-Paul (jusqu'à la délibération B2024_44), GOUIRY Catherine (délibération B2024_31), HERNANDEZ Joël (délibération B2024_31), LAPALU Christian (délibération B2024_31), MARTIN Henri (délibération B2024_31), PY Michel (jusqu'à la délibération B2024_33), RIO Jean-Louis (délibération B2024 54 et B2024 55)

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE: LAPALU Christian (de la délibération B2024_23 à la délibération B2024_30 et de la délibération B2024_32 à la délibération B2024_61)

Nomenclature Etat: Finances locales - Subventions

OBJET: CONTRACTUALISATIONS - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2024 et au titre du Fonds vert Recyclage foncier pour l'opération « Réhabilitation d'un centre technique à Coursan - Tranche 1 »

Le Grand Narbonne gère pour la population les services du Cycle de l'Eau et le service Environnement. Le service Environnement gère les déchetteries et la collecte des déchets et Ordures Ménagères pour l'ensemble de son territoire (37 communes).

Actuellement les services sont répartis sur plusieurs sites géographiques, les directions des services sont regroupées au siège du Grand Narbonne. Le site actuel du centre technique de Coursan dans la zone d'activité ZA de la Condamine a été aménagé avec des extensions pour accueillir les 2 services mais la qualité d'accueil des usagers et la qualité de vie au travail des agents au quotidien doivent être améliorées.

Pour répondre aux nouveaux besoins des services, le Grand Narbonne a acheté le site des anciens Etablissements Egretier dont le bâtiment MAMOR : plusieurs parcelles sises dans la ZA de la Condamine à Coursan, dont un bâtiment d'environ 2000m2 au sol et une maison d'habitation de 100m2. Ce site à l'avantage d'être très proche de l'actuel centre technique du Grand Narbonne.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

ID: 011-241100593-20240429-B2024_27-DE

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

N°B2024 27

La réhabilitation du bâtiment MAMOR permettra de donner un nouvel usage pour cette friche industrielle et évitera la consommation d'espace que nécessiterait la construction d'un nouveau bâtiment. Cet aménagement s'inscrit donc dans la démarche du label cap Cit'ergie obtenu par le Grand Narbonne.

Cette réhabilitation permettra d'installer les agents, véhicules et matériels du service Régie des Eaux dans une première tranche. La deuxième tranche permettra de réhabiliter le centre technique actuel pour les besoins du seul service Environnement.

Le montant estimé des travaux de la première tranche «Bâtiment MAMOR» s'élève à 1 348 550 € HT:

- Bureaux des agents administratifs
- Zones de stockage et véhicules
- Ateliers- locaux techniques
- Locaux de vie pour les agents opérationnels.

Le Grand Narbonne a la possibilité de solliciter le financement de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL et au titre du Fonds vert « Recyclage Foncier »

Une demande de financement a déjà été faite auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Département de l'Aude : 441 311 euros (33%) Etat Fonds vert « recyclage foncier »: 441 311 euros (33%) Etat DSIL: 196 218 euros (14%) Autofinancement Grand Narbonne: 269 710 euros (20 %)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de subvention de 196 218 euros
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert « Recyclage Foncier » pour un montant de subvention de 441 311 euros
- De valider le plan de financement de l'opération « Réhabilitation d'un centre technique à Coursan - Tranche 1 »
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte de sa transmission tenu en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus Copie certifiée conforme,

Bertrand MALQUIER,

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne. Communauté d'Agglomération

IPREFI le: et de sa publication **IPUBI** le:

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

07/05/2024

S²LO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de l'Doi:011-241190593-20240429-B2024127-DE auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou <u>www.telerecours.fr</u>).